

Etat-Major de l'armée : division presse et radio : section film

Autor(en): **Sautter**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz.
Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): **7 (1941-1942)**

Heft 103

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-734860>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

rieux et réjouissant. Mais je suis convaincu que nos cinéastes s'appliquent à une œuvre des Danaïdes, qu'ils dilapident leurs efforts et leurs talents pour une entreprise qui, tout au plus, fournira un divertissement intéressant et agréable. Il me paraît donc qu'il est grand temps de réfléchir, si nous ne pouvons pas, par un changement radical de notre production, atteindre ce que nous souhaitons tous: des œuvres que la critique ne juge pas seulement avec sympathie et bienveillance, mais qu'elle peut reconnaître et défendre avec joie et enthousiasme.»

Moins pessimiste que notre confrère, nous ne croyons pas que tout espoir pour le film spectaculaire suisse soit désormais perdu; nous ne pensons pas non plus que la solution qu'il suggère soit la seule possible. Mais ses critiques contiennent bien des vérités et ses propositions nous paraissent dignes d'intérêt.

Les efforts des producteurs et cinéastes suisses durant ces dernières années poursuivis dans des condi-

tions parfois extrêmement difficiles et avec des moyens si limités, méritent des encouragements. Mais ces efforts ne suffisent plus. Le stade de préparation est dépassé, les espérances nées de quelques films réussis doivent être réalisées, et les promesses d'une production de qualité tenues à tout prix. Autrement, les producteurs entendront des reproches de plus en plus sévères et ne devront pas s'étonner si le terrain si heureusement gagné est de nouveau perdu.

Pour conclure — ou plutôt pour ouvrir une discussion — nous posons cette question: n'est-il pas possible de réaliser, même avec des moyens restreints d'abord, des films suisses évitant résolument les chemins battus; de former une avant-garde de cinéastes hardis et intéressés aux expériences? C'est aux producteurs de nous donner la réponse....

Etat-Major de l'Armée

Division Presse et Radio
Section Film

Association suisse des producteurs de films, à l'intention de ses membres,

MM. les producteurs suisses de films,

Nous tenons pour acquis que vous êtes en possession de la circulaire du secrétariat du Département fédéral de l'Intérieur datée du 3. 10. 41. A ce propos, nous vous rendons attentifs à l'obligation de fournir, à côté de l'indication du lieu où doit s'effectuer la prise de vues, la date de celle-ci et la liste des objets devant être photographiés. Les frais du contrôle de la prise de vues sont à votre charge. Les renseignements suivants doivent nous être donnés sur les personnes composant la troupe et l'équipe technique de prise de vues: nom, prénom, date de naissance, nationalité, incorporation militaire.

Toute prise de vues d'extérieurs qui serait entreprise sans notre autorisation formelle entraînerait immédiatement la suspension du travail de l'équipe technique.

En ce qui concerne la publication d'images tirées de films, nous attirons votre attention sur l'art. 4 des «Prescriptions générales sur la prise de vues cinématographiques auprès de la troupe et de films concernant des objets ayant une importance militaire», prescriptions émanant du Commandant de l'Armée en date du 22. 10. 39. Vous en trouverez un exemplaire sous ce pli.

La disposition mentionnée ordonne que les images de cette catégorie ne soient publiées qu'après avoir été soumises à l'examen de la Section Film et munies de la remarque «Publication autorisée par la Section Film de l'E.M.A. sous No.». Toutes les images de ce genre doivent nous être soumises en deux exemplaires.

La Section Film traitera avec la plus grande diligence les demandes d'autorisation de prises de vues d'extérieurs et les demandes d'autorisation de publication de vues tirées de films.

Etat-Major de l'Armée, le 15 octobre 1941.

Etat-Major de l'Armée

Division Presse et Radio
Section Film

Le chef: Dr. Sautter.

Résumé des sujets

parus en septembre 1941 dans le Ciné Journal Suisse

No. 58:

1. *Altstätten (St. Gall)*: Grande journée protestante avec allocution du Conseiller Fédéral Kobelt.
2. Cours Alpin de la 1^{re} Division.
3. *Zurich*: Arrivée du cirque Knie à Zurich; montage de la grande tente.
4. *Bâle*: Instruction des élèves sur le bateau école Leventina de la Sté. Suisse de Navigation S.A.

No. 59:

1. *Berne*: 750^e anniversaire de la ville de Berne; la journée officielle avec cortège de la jeunesse.
2. *Jura bernois*: Reconvilier; La foire aux chevaux de Chaindon.
3. *Zurich*: Journée officielle de la seconde Semaine Tessinoise; l'exposition au Kongresshaus.

4. *Bâle*: Les Ves Championnats Suisses de l'armée.

No. 60:

1. *Lausanne*: 22^e Comptoir Suisse, la journée de l'ouverture.
2. *Neuchâtel*: Môtiers, la fête des fontaines.
3. *Zurich*: Démonstrations de patinage à roulettes du Roller Club Zurich.
4. *Zurich*: Le Knabenschüssen à Albigütli.

No. 61:

1. Excursion de 500 employés d'une usine de tricottage bâloise au Tessin.
2. La pêche dans la Sarine du Pays d'Enhaut.
3. Les petits métiers dans les familles nombreuses à Saanen O. B.
4. Arrivée de 400 enfants belges en gare de Bâle; les enfants au jardin zoologique; départ d'un autre convoi pour la Belgique.
5. La catastrophe ferroviaire près de Thoune.

Festival du Film italien à Lugano

A l'époque du muet, l'Italie était au premier rang des pays producteurs de films. C'était au temps de «Quo Vadis» et des «Derniers Jours de Pompéi», de ces grandes fresques historiques passionnant alors

les amateurs du cinéma dans le monde entier. L'avènement du film sonore a porté un coup sévère à la production transalpine, et ce n'est que ces années dernières que le septième art a repris ses droits